

CLUNISOIS - AGRICULTURE

Zones défavorisées : une dernière chance avant le bras de fer juridique

Après avoir sollicité les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, les élus ont écrit à l'Union européenne. Celle-ci doit donner son feu vert pour la carte définitive des zones défavorisées simples, qui exclut huit communes du Clunisois.

Vu 45 fois | Le 12/06/2018 à 05:00 | Réagir

EDITION ABON



■ Le président de la communauté de communes du Clunisois, les maires des huit communes et des éleveurs continuent la mobilisation sur la refonte de la carte des zones défavorisées simples. Photo Laurie BOUCLET

«Déception», «meurtris» ou encore «perturbés». Les élus des huit communes concernées par le déclassement de leur territoire en zones défavorisées simples n'ont pas mâché leurs mots, lundi soir, pour décrire le sentiment qui les domine. Après avoir sollicité les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, les maires et le président de la communauté de communes du Clunisois, Jean-Marc Delpuch, n'ont reçu aucune réponse. Les éleveurs ont même été à la rencontre du Premier ministre, Édouard Philippe, lors de sa venue à Autun, sans parvenir à faire bouger les lignes. « Nous ne sommes pas entendus », expriment-ils de concert.

« Nous ne sommes pas assez nombreux et pas assez pauvres »

La mobilisation a donc pris un nouveau tournant. Une lettre vient d'être envoyée cette fois à l'échelon supérieur, soit à l'Union européenne. « Nous avons déjà reçu un mail de confirmation comme quoi notre demande allait bien être transmise. Même si cela n'augure rien de bon ou de mauvais, nous sommes déjà un peu plus écoutés par l'Europe. » Cette dernière a, en effet, son avis à donner quant à la refonte de la carte des zones défavorisées simples, où sont exclues huit communes du Clunisois (Bray, Chapaize, Bissy-sous-Uxelles, Donzy-le-Pertuis, Berzé-le-Châtel, Cortambert, Blanot et Chissey-lès-Mâcon). Des critères nationaux doivent être respectés, mais aussi des critères européens. Et c'est sur ce point que les élus et éleveurs comptent jouer la carte de la dernière chance. « Nous répondons à toutes les conditions européennes, notamment celles liées à la nature de notre territoire. Mais nous contestons les règles sur lesquelles le gouvernement français s'est appuyé pour faire sa nouvelle carte », détaille un éleveur de Cortambert, Jean-Yves Rocher. La règle dite de « réglage fin » et l'inclusion des communes dans la petite région agricole du Mâconnais Beaujolais masqueraient la réalité des huit communes. « Dans cette petite région agricole du Mâconnais Beaujolais, la production viticole est importante. Elle nous dessert forcément, les éleveurs. Au final, nous ne sommes pas assez nombreux et pas assez pauvres pour bénéficier de ce classement en zones défavorisées, et donc pour bénéficier de l'aide qui en découle », dénonce un autre agriculteur. Pourtant, les 29 éleveurs concernés par cette exclusion ont besoin de ce coup de pouce financier de l'État, qui s'élève en moyenne à plus de 10 000 € par an. « À terme, cela pourrait faire disparaître l'élevage de nos communes », redoutent les élus.

Ces derniers, qui comptent sur l'arbitrage de l'Europe, envisagent de partir en recours juridique s'ils n'obtiennent pas gain de cause. La carte définitive des zones défavorisées simples doit entrer en vigueur le 1er janvier 2019, date à laquelle les huit élus ont menacé de démissionner. « Nous le ferons pour ne pas cautionner ce déclassement fait en fonction d'une logique statistique incohérente. Mais nous sommes surtout inquiets pour les éleveurs, qui ne peuvent pas vivre sans cette aide financière », concluent Jean-Marc Delpuch et Dominique Dehouck, maire de Bray.



Laurie BOUCLET

VOUS AVEZ AIMÉ
CET ARTICLE ?
PARTAGEZ-LE !



Tweeter



Partager



ENVOYER À UN AMI



IMPRIMER

Tags : [EDITION MACON](#) - [CLUNY](#) - [CLUNY ET RÉGION](#) - [ECONOMIE](#) - [AGRICULTURE](#) - [A PROPOS](#) - [IMPORT PRINT](#)

